



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1286/2023
Date de la séance du CE : 22 novembre 2023
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2018.GEF.1276
Classification : Non classifié

Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) Entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand ; RSB 860.3),

arrête :

La loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), adoptée par le Grand Conseil le 13 juin 2023, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration